Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le

ID: 064-216400143-20230920-D\_2023\_45-DB

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 14

Absents: Votants:

Pour: 15Contre:Abstention:

Date et affichage de la convocation : 15/09/2023

## Délibération n°45

## Séance du 20 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt septembre à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS: COMET Claude, GARAT Jean-Michel, HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, SANZBERRO Jean-Philippe, ECHINARD Emmanuel, Cécilia LARRALDE, PALLEC Bernard, LAGARDE Laurent, MIURA Nathalie, INÇABY Emile

ABSENTS: ITHURBIDE Fabien

**PROCURATIONS**: ITHURBIDE Fabien a donné procuration à JAUREGUIBERRY Michel A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

## OBJET : ADHESION A LA PRESTATION JURIDIQUE EN MATIERE CONTENTIEUSE DU CDG64

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affiliées et adhérentes des prestations facultatives, parmi lesquelles de missions de conseil juridique.

À ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation de conseil juridique en matière contentieuse.

Il propose l'adhésion à la convention Conseil juridique en matière contentieuse proposée par le Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 à la convention Conseil juridique en matière contentieuse proposée par le Centre de Gestion,
- AUTORISE le Maire à signer la convention proposée en annexe, ainsi que les devis permettant sa mise en œuvre,
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Fait le 21 septembre 2023

Le secrétaire de séance

Cécilia LARRALDE

Le Maire

Michel IBARLUCIA